



PROCES VERBAL (PV) DE LA NEUVIEME REUNION DU COMITE DE PILOTAGE
Programme d'Appui à la gestion durable des Forêts Communales du Cameroun (PAF2C)
Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC)
Yaoundé, le 03 Février 2012



SOMMAIRE

PARTIE I :

I- DEROULEMENT DE LA REUNION	4
I-1. Examen et adoption du PV du huitième comité de pilotage du 13 Juillet 2011	4
I-2. Examen des résolutions du huitième comité de pilotage du 13 Juillet 2011 (suivi et exécution). 5	
- Débats sur les recommandations :	
- Recommandations et réponses proposées :	
I-3. Présentation et validation des rapports semestriels d'activités du second semestre 2011	6
I-3. 1. Rapport technique (Débats et Recommandations)	6
I-3. 2. Rapport financier (Débats et Recommandations)	9
I-3. 3. Rapport de la clôture du Projet FAO/FLEGT	10
I-4. Programmation des activités du premier semestre 2012 (Planification GIZ, FFEM et autres)	10
I-5. Situation du projet FFEM5	11
II- EXAMEN ET REVUE DU MANUEL DE PROCEDURES PAF2C	12
III- DIVERS	12
IV- LECTURE DU RESUME DES RECOMMANDATIONS	14
V- CLOTURE DES TRAVAUX	15
ANNEXE : Fiche de présence des participants	16

PARTIE II :

RECOMMANDATIONS ET REPONSES PROPOSEES	18
--	-----------

LE PROGRAMME D'APPUI A LA GESTION DURABLE DES FORETS COMMUNALES DU CAMEROUN (PAF2C) A TENU LE 03 FEVRIER 2012, LA NEUVIEME REUNION DE SON COMITE DE PILOTAGE (CP).

👤 Etaient présents :

Président du CP : M. Janvier MONGUI SOSSOMBA - Président de l'ACFCAM

Co-présidents du CP :

- Roger KOUNG - Représentant le MINFOF
- Kirsten HEGENER - GIZ-ProPSFE
- Mathieu LEGRIX - AFD
- Suzanne NGANE - FEICOM

Membres :

- Many Ludovic ETOUNDI ESSOMBA - CVUC
- Armand BILOA - MINATD
- Martial NKOLO - GIZ-ProPSFE
- Jacques PLAN - FNCOFOR
- Vincent BELIGNE - CIRAD/MINFOF

Observateurs:

- Ange OTTOU - MINFOF
- Caroline ONANINA - AFD
- Bibiane TCHEGHO - FEICOM
- Brendon NJONG - FEICOM
- Jana SCHINDLER - GIZ/CTFC

Rapporteurs:

- Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC
- Auriol TEGUIA - Chef SAF du CTFC
- Appolinaire NANKAM - SIG CTFC
- Charles Quentin MAURICE RABIER - Secrétariat de l'ACFCAM

Les attributions du Comité de pilotage du 03 Février 2012 :

L'ordre du jour portait sur :

- L'examen et l'adoption du PV du huitième comité de pilotage du 13 Juillet 2011
- L'examen des résolutions du huitième comité de pilotage du 13 Juillet 2011 (suivi et exécution)
- La présentation et la validation des rapports semestriels d'activités du PAF2C du second semestre 2011 (Rapport technique et financier)
- La programmation des activités du premier semestre 2012 (Planification GIZ, FFEM et autres)
- L'examen et la revue du Manuel de procédures CTFC
- Divers
- La lecture du résumé des recommandations
- La clôture des travaux

I- DEROULEMENT DE LA REUNION :

Le 03 Février 2012, s'est tenue dans la salle de réunion du CTFC la neuvième réunion du Comité de pilotage du PAF2C. Les travaux de cette réunion ont débuté à 13 heures et 15 minutes par un mot de bienvenue du Président de l'ACFCAM aux différents participants, qui a tenu à relever que c'est toujours un plaisir d'accueillir les membres de ce Comité et de réussir à trouver des compromis pour l'atteinte des objectifs du PAF2C.

Par la suite, il a saisi l'occasion pour rappeler l'importance de ces assises qui vont certainement aider la structure à mieux fonctionner. Il a en outre remercié les collaborateurs d'être venus nombreux à cette session pour y apporter leurs contributions. Puis, il a tenu à encourager toute l'équipe du CTFC pour les résultats obtenus à mi-parcours. Il a émis le souhait que les membres du Comité s'expriment librement pour que les vrais problèmes du PAF2C soient identifiés afin qu'on y trouve des solutions appropriées.

Après les civilités d'usage, le président de l'ACFCAM a procédé à la lecture de l'ordre du jour de la réunion. L'assemblée y a recommandé d'inscrire la situation du Projet FFEM 5.

Il a terminé son propos en souhaitant que la réunion se déroule dans de bonnes conditions.

I-1. Examen et adoption du procès verbal du huitième comité de pilotage du 13 Juillet 2011 :

Après lecture du procès verbal du huitième Comité de pilotage par le Directeur du CTFC, les participants ont fait quelques observations sur le fond et la forme des rapports d'activités transmis aux membres :

M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : a pris la parole pour souligner que le CTFC a effectivement eu quelques difficultés dans la conduite des travaux d'inventaire d'aménagement de la forêt communale de Mindourou/Messamena, car l'exécutif communal n'a pas fait preuve de transparence au cours du processus.

Cependant, le CTFC envisage d'actualiser sa convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage avec ces Communes, conventions qui devront intégrer les remboursements des engagements financiers consentis par le PAF2C lors des aménagements et remboursables dès que la forêt entre en exploitation. Cette démarche marquera leur engagement formel à la bonne exécution de ce processus, d'où la recommandation suivante :

Recommandation 1 : Veiller à l'actualisation des Conventions d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage des forêts communales en cours d'aménagement.

Après la prise en compte de l'observation sus évoqués, l'ordre du jour fut amendé, puis adopté par tous les participants à l'unanimité.

I-2. Examen des résolutions du huitième comité de pilotage du 13 Juillet 2011 (suivi et exécution) :

M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : a présenté les onze recommandations du précédent Comité de pilotage, ainsi que la mise en œuvre desdites recommandations par le CTFC :

Recommandation 2 : Le CTFC doit poursuivre ses réflexions sur la pérennité institutionnelle du CTFC et formuler des propositions détaillées et argumentées pour le prochain comité de pilotage (la faisabilité de constitution d'une SARL, les soumissions aux appels à projet, etc.).

Remarques et suggestions :

Réponse 1. : Mme Kirsten HEGENER - GIZ-ProPSFE : La création d'une SARL n'est pas bien lisible, par rapport à la convention de coopération signée entre l'ACFCAM et la GIZ. Par la suite, l'ACFCAM a mis en place le CTFC son maître d'œuvre. Par conséquent, s'il faut créer une autre structure, cela me semblerait très prématuré pour l'instant à cause de toutes les contraintes liées à la mise sur pied de cette structure. Une étude de faisabilité a été lancée à l'internationale et les résultats sont attendues.

Réponse 2. : M. Jacques PLAN - FNCOFOR : La SARL qui va être créée aura des missions bien précises, à l'instar de réaliser les EIE et les inventaires (aménagement, multi ressources, exploitation, etc.). On ne peut pas véritablement dissocier les missions du CTFC et celles de cette future SARL, car le CTFC a des compétences dans ce domaine. Toutefois, la SARL agréée composée de toute l'équipe d'inventaire pourra intervenir dans les Communes demandeurs. Il serait souhaitable d'aller dans ce sens comme l'a proposé le Directeur du CTFC depuis bientôt deux ans et sans accord. Je me demande si Le bureau d'étude international est opportun pour le moment, car il fera une activité théorique pour plus d'argent.

Recommandation 3 : Mener une réflexion sur l'accroissement du champ de compétence du CTFC.

Réponse 1. : M. Bodelaire KEMAJOU -Directeur du CTFC : Ce bureau d'étude sous forme de SARL aura pour rôle d'accompagner/d'appuyer les Communes sur les aspects d'inventaire et d'EIE et ses prestations seront moins onéreuses pour les Communes.

Réponse 2. : Mme Kirsten HEGENER - GIZ-ProPSFE : On n'est pas à mesure de prendre des décisions pour le moment, car on a aucune information claire par rapport à ce projet. Le CTFC aurait dû présenter ce dossier comme pertinent sur au moins sur trois pages dans son rapport d'activités du second semestre 2011.

Réponse 3. : M. Vincent BELIGNE - CIRAD/MINFOF : Il faudrait refaire des demandes d'agrément pour la création d'une SARL. Ce qui nécessitera de faire du lobbying auprès du MINFOF.

Réponse 4. : M. Mathieu LEGRIX - AFD : Je pense qu'il faut d'abord faire une étude de faisabilité de cette SARL, notamment sur le plan institutionnel.

M. Mathieu LEGRIX - AFD : Nous constatons qu'une partie de la liste de présence des participants du précédent Comité de pilotage ne figure pas dans le PV de réunion. D'où la recommandation suivante :

Réponse 5 : M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : La page manquante de la liste de présence du précédent Comité de pilotage sera insérer dans le procès verbal de réunion.

Recommandation 4 : Compléter la liste de présence des participants du précédent Comité de pilotage.

I-3. Présentation et validation des rapports semestriels d'activités du PAF2C du second semestre 2011 (Rapport technique et financier) :

I- 3. 1. Rapport technique :

M. Appolinaire NANKAM - SIG CTFC : a pris la parole pour présenter le rapport technique du PAF2C du second semestre 2011. Ce dernier présente la synthèse des activités menées par le CTFC au cours de cette période.

+ Débats et Recommandations sur le rapport technique :

M. Jacques PLAN - FNCOFOR : A la lecture du rapport d'activités, l'on a l'impression que c'est le CTFC qui est le bailleur de fonds.

N. Martial NKOLO - GIZ-PropSFE : A la suite de M. PLAN, ce dernier a relevé qu'il y avait effectivement quelques problèmes de formulations dans le rapport présenté, notamment des confusions entre les résultats obtenus du PAF2C et les activités menées par le CTFC. Cet aspect pourrait justifier que la plupart des Communes aient l'impression que le CTFC est un bailleur de fonds, ce qui n'est cependant pas le cas, d'où la recommandation suivante :

Recommandation 5 : Reformuler les libellés en disant plutôt Appui du PAF2C et non du CTFC.

Par la suite, il ne manquera pas de souligner que la pléthore des organigrammes présentés dans le rapport technique prête à croire qu'on a à faire à plusieurs programme (Cf. Page 2, 5 et 7), d'où la recommandation suivante :

Recommandation 6 : Adopter un organigramme unique du PAF2C.

Martial NKOLO - GIZ-PropSFE : Il s'est interrogé sur la question de savoir quel serait le rôle du stagiaire à engager sur les activités Genre.

Parlant de la **Composante 1 (Appui technique et institutionnel au processus de création des forêts communales et promotion du concept au sein de la COMIFAC)**, l'orateur a relevé qu'il y a certes des avancés dans le processus de classement de certaines forêts communales. Toutefois, l'on dénote l'insuffisance des contributions de l'ACFCAM.

S'agissant de la **Composante 2 (Aménager et gérer durablement les forêts communales)**, nous déploieront le fait qu'aucune convention n'ait été signée entre le CTFC et les Communes de Mindourou/Messamena compte tenu de l'importance des fonds engagés dans les activités d'inventaires d'aménagement.

Réponse : M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : Un contrat d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage existe déjà entre le CTFC et la forêt communale de Mindourou/Messamena. Toutefois, le CTFC aurait dû y insérer une clause intégrant les remboursements des engagements financiers consentis par le PAF2C lors des aménagements et remboursables dès que la forêt entre en exploitation. **(Voir Recommandation 1).**

Les efforts ont été faits par le bureau de l'ACFCAM pour soutenir certains postes de fonctionnement du CTFC. Par ailleurs ; il faut éviter d'ignorer la contribution des communes et leur partenaire (FEICOM et PNDP) dans la mise en œuvre des activités du PAF2C. Même si certaines entreprises

financent les aménagements des communes, il s'agit des prêts remboursables en compensation des ressources ligneuses à prélever. Enfin le Directeur a relevé que le budget annuel global de fonctionnement du CTFC représente le coût d'un assistant technique de coopération. Qu'en termes d'efficience et d'efficacité, le CTFC est au Cameroun la structure qui produit le plus de résultats et des changements avec le plus petit budget affecté.

Martial NKOLO : Le rapport ne démontre pas à suffisance la plus value du Projet FAO/FLEGT de l'ACFCAM dans le PAF2C, (Cf. Page 22). En ce qui concerne la **Composante 3 (Mieux valoriser les produits de la forêt communale)**, le responsable de la GIZ-ProPSFE a déploré le fait que toutes les activités de valorisation des produits forestiers ne ressortent pas dans le rapport présenté.

Réponse : M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : Pour répondre à cette préoccupation, ce dernier a remis des copies du rapport d'activités détaillées de ce Projet aux différents participants, en soulignant que ledit rapport a été apprécié par la FAO et les résultats salués par le MINFOP. Toutes les informations relatives à la conduite de ce Projet sont disponibles sur notre site web. Pour la valorisation des produits forestiers ; l'essentiel des unités de transformation appartiennent aux sociétés partenaires des communes pour l'exploitation qui réalisent les premières transformations sur site. Cette activité va monter en puissance avec la mise en exploitation des FC et le projet de valorisation des PFNL qui démarre en 2012.

Réponse : M. Jacques PLAN - FNCOFOR : pense que la meilleure façon de valoriser le bois des forêts communales est de créer des UTB dans les Communes, qui seraient différentes des UFA afin de le vendre encore plus chère.

Recommandation 7 : Mieux valoriser les activités de développement et de promotion des PFNL et Ligneux.

Martial NKOLO - GIZ-ProPSFE : Pour ce qui est de la **Composante 4 (Améliorer le niveau de vie des populations en encourageant les stratégies de développement local)**, l'orateur a rappelé qu'une étude avait été réalisée par les stagiaires de la GIZ sur l'apport des revenus forestiers dans le développement local des Communes et restituée au CTFC. Par conséquent, le CTFC aurait pu insérer les résultats obtenus de cette étude dans son rapport d'activités.

Réponse : M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : En ce qui concerne l'appui au développement local, le Directeur du CTFC a argumenté en disant que cette activité sortait un peu de notre champ d'action direct, c'est une activité qui est menée par la PNDP mandaté par le MINEPAT. Nous intervenons sur les questions de développement à travers le classement et l'aménagement des FC. Néanmoins, il a souligné qu'il est important qu'il y ait une collaboration plus accrue entre le PNDP et le CTFC. C'est ce qui est d'ailleurs fait à l'Antenne Est où il y existe une plateforme de concertation entre les acteurs de développement intervenant dans la Région et dont le CTFC est l'initiateur de cette plateforme et joue un rôle privilégié.

Recommandation 8 : Faire figurer dans le rapport d'activités, le rapport d'études de la GIZ sur la contribution des revenus issus de la forêt dans le développement local des Communes.

M. Jacques Plan. Ce dernier a relevé qu'il n'est mentionné aucun détail sur l'état d'avancement du plan de financement mis en place avec le PNDP et la Commune de Yoko.

Réponse : M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : A ce sujet, un plan de financement de l'inventaire d'aménagement de la forêt communale de Yoko évalué à 20 millions, avait été mis en place avec le PNDP. A ce jour, toutes les parties prenantes ont déjà mobilisé leurs quottes parts (Le PNDP 10 millions, le CTFC 5 millions en plus des appuis techniques et environ 5 Millions pour la

Commune. Le PAF2C a cofinancé ce projet pour tout ce qui concerne l'aspect étude d'impact environnemental et le PNDP pour les questions de mise en œuvre du développement local.

Réponse : Mme Caroline ONANINA - AFD : Selon cette dernière, le rapport d'activités présenté ne reflète pas assez la qualité des réalisations, les indicateurs livrables et permet pas d'avoir une meilleure visibilité des résultats obtenus. Par la suite, elle a interpellé le CTFC sur la question de la relecture de certains contrats passés entre les Communes et leurs opérateurs. Par conséquent, elle a exhorté le CTFC à tenir compte du fait que les forêts communales ne peuvent/doivent pas seulement avoir des contrats avec le CTFC, car la Loi forestière en vigueur a prévu aussi la conclusion des contrats d'exploitation industrielle avec les opérateurs privés.

Réponse 1. : M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : Pour lever l'équivoque, ce dernier a tenu à préciser que les contrats conclus entre le CTFC et les Communes dont il s'agit ici, sont des contrats d'appui conseil et non d'exploitation.

Réponse 2. : M. Vincent BELIGNE - CIRAD/MINFOF : Selon ce dernier, des réflexions ont déjà eu lieu pour étudier les contrats passés entre les Communes et les exploitants forestiers. Le MINFOF et le MINATD ont prévu une réunion à ce sujet afin de converger les intérêts des parties concernées.

Réponse 3. : M. Jacques PLAN - FNCOFOR : Pour ce dernier, ce n'est pas l'aspect légalité qui est en cause, mais plutôt la nature de certains contrats passés entre les Communes et exploitants forestiers. Ces contrats sont souvent passés dans délai précis, ni possibilité de révisions.

Par ailleurs, Mme Caroline ONANINA - AFD : poursuit son propos en formulant que le problème de statut juridique des CPF ne se pose pas, car son cadre réglementaire existe déjà (Cf. Décision N° 1354), mais plutôt celui de leur accompagnement technique et financier.

Réponse : M. Vincent BELIGNE - CIRAD/MINFOF : sur cette question, nous devons inciter l'administration à mettre sur pied un texte conjoint MINFOF/MINATD/ACFCAM qui permettrait aux CPF d'exercer leurs travaux aussi bien dans les concessions forestières que dans les forêts communales.

Recommandation 9 : Inciter l'administration à mettre sur pied, un texte conjoint règlementant les mécanismes de fonctionnement et de financement des CPF.

I- 3. 2. Rapport financier :

Mme Auriol TEGUIA - Chef SAF du CTFC : a pris la parole pour présenter le rapport financier du PAF2C du second semestre 2012.

Débats et Recommandations sur le rapport financier :

Mme Kirsten HEGENER - GIZ-ProPSFE : a fait quelques observations sur la forme du rapport, notamment que la phrase du deuxième paragraphe de la page 46 n'était pas complète et que les tableaux présentés étaient très longs à lire.

Par la suite, elle a déploré le fait que le CTFC n'a pas à suffisance démontré comment les fonds ACFCAM, PNDP, FEICOM et autres ont été versés et utilisés. Qu'il est important que le CTFC intègre dans ses rapports, les contributions de tous les partenaires pour faciliter la transparence.

Réponse 1. : M. Janvier MONGUI SOSSOMBA - Président de l'ACFCAM : Dans le PAF2C, il y a des bailleurs qui mettent les fonds soit directement, soit indirectement, d'où la difficulté d'avoir toute la lisibilité des transactions à la lecture du rapport. Selon lui, il est vraiment difficile de présenter autrement les contributions de l'ACFCAM.

Réponse 2. : M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : Pour aller dans le même sens que le Président, le Directeur du CTFC a relevé que tous ces montants présentés sont vérifiables au niveau

du CTFC. Que les données qui proviennent du PNDP et du FEICOM peuvent être vérifiées et authentifiées auprès de ces organisations.

Réponse 3. : M. Janvier MONGUI SOSSOMBA - Président de l'ACFCAM : L'idéal serait alors de rapporter aussi les appuis de ces partenaires qui ne financent pas directement le PAF2C, mais les Communes membres de l'ACFCAM impliquées, en fonction de leurs secteurs d'activités.

Pour finir son propos, **Mme Kirsten HEGENER** a souligné qu'à la lecture de la page 61 du rapport, l'on a l'impression que la GIZ a encore des versements à rattraper. Ce qui ne semble plus être le cas. D'où la recommandation suivante :

Recommandation 10 : Améliorer la qualité de la forme des rapports d'activités en détaillant les présentations et en mentionnant les contributions des autres partenaires comme le PNDP et FEICOM.

M. Mathieu LEGRIX - AFD : Est-ce que les compensations prévues tel qu'indiqué dans le rapport vont être réalisées ou pas ?

Réponse : M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : Cette situation est liée au changement des conventions de 2010 et au changement des procédures de la GIZ. Néanmoins, les choses seront bien clarifiées à la fin de la réunion avec l'AFD et la GIZ. D'où la recommandation suivante :

Recommandation 11 : Elaborer des planifications réalistes pour la consommation des crédits FFEM et GIZ.

I- 3. 3. Rapport de la clôture du Projet FAO/FLEGT :

Toutes les informations relatives à la conduite de ce Projet sont déjà disponibles sur notre site web.

I-4. Programmation des activités du premier semestre 2012 (Planification GIZ, FFEM, IUCN, et autres) :

M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : a pris la parole pour présenter le tableau de planification du premier semestre 2012.

🚩 Débats et Recommandations sur la planification du premier semestre 2012 :

M. Mathieu LEGRIX - AFD : a tenu à souligner que 2012 est la dernière année de la convention FFEM, par conséquent, il faudra insister sur le réalisme de cette planification. Par ailleurs, il a rassuré qu'il y aurait plus de flexibilité dans la gestion des fonds par composante.

Mme Kirsten HEGENER - GIZ-PropSFE : La flexibilité pourrait aussi accroître du côté de la GIZ, mais il faudrait penser à réduire les frais de fonctionnement et augmenter les frais pour la mise en œuvre des activités planifiées. Enfin, elle a recommandé de faire apparaître dans les prochains rapports, le volet assistance technique de la GIZ, les frais de fonctionnement (Véhicules, chauffeurs, carburant, etc.) et autres types d'appuis, car se sont aussi des contributions au Programme.

D'où la recommandation suivante :

Recommandation 12 : Faire du lobbying auprès des Communes sur les activités de foresterie communale à financer par le FEICOM et faire apparaître les coûts d'assistance technique de la GIZ dans le rapport.

M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : Il ya une confusion entre les frais de fonctionnement et les frais consacrés aux activités. Les ingénieurs et techniciens du CTFC ne sont pas des administratifs et réalisent des prestations qui auraient dû être faites par les bureaux d'études en les faisant valider

par des cabinets agréés. C'est le cas des inventaires, des plans quinquennaux de gestion etc. Peut être faudrait-il imputer leur salaire dans les activités. Par ailleurs à titre de comparaison ; le budget global de fonctionnement du CTFC sur l'année équivaut au coût d'un Assistant technique et les résultats produits par rapport aux moyens disponibles démontrent que nous sommes efficaces et efficaces dans l'utilisation des moyens.

M. Martial NKOLO - GIZ-ProPSFE : a proposé d'élaborer un memorandum d'entente entre l'ACFCAM, le FEICOM et le PNDP pour le financement des activités d'inventaires d'aménagement, d'exploitation, multi ressources, d'EIE, ESE et autres.

Réponse : M. Janvier MONGUI SOSSOMBA - Président de l'ACFCAM : a répondu en précisant que cela relève de la vision communale de chaque Commune de prioriser telle activité plutôt qu'une autre, car toutes les Communes ne sont pas logées à la même enseigne.

Réponse : Mme Suzanne NGANE - FEICOM : Il serait souhaitable de faire du lobbying permanent auprès des Communes forestières afin qu'elles inscrivent leurs projets forestiers à l'ordre de leurs priorités. En ce qui concerne le FEICOM, la seule condition requise pour bénéficier des financements y afférents, est de produire une copie de la délibération du Conseil municipal approuvant le projet de la Commune. D'où la recommandation suivante :

Recommandation 13 : Le CTFC doit se rapprocher des bailleurs de fonds (ACFCAM, GIZ, FFEM, etc.) pour finaliser la planification financière opérationnelle annuelle 2012.

I-5. Situation du projet FFEM5 :

M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : a pris la parole pour présenter la situation du nouveau Projet FFEM 5. Puis, il a laissé la parole à **M. Jacques PLAN** pour plus d'amples informations.

L'ACFCAM en collaboration avec ses partenaires a soumissionné au Projet FFEM 5. Le MINEPDeD a déjà manifesté sa volonté de faire de ce projet une référence ; l'agent d'exécution étant la FAO.

M. Jacques PLAN - FNCOFOR : En fait, il s'agit d'un programme de création et de gestion durable des forêts communales, mais juste que l'on change de zones d'intervention. L'idée est de reconstituer la démarche du PAF2C en travaillant dans les zones dégradées et de savane. Il y a trois domaines d'intervention que vise ce projet :

- **La lutte contre la dégradation des forêts**, pour limiter les changements climatiques, etc.), ce qui passe par la création des forêts, le transfert des réserves et autres ;
- **La gestion durable**, c'est-à-dire tout ce qui touche à l'élaboration des plans d'aménagement où la production ne sera plus importante, car on fera des plantations et du reboisement ;
- **La protection et restauration de la biodiversité.**

La nouvelle convention proposée au FFEM porte d'ailleurs sur ces trois aspects.

Ce projet a une vise des actions préventives, car il repose sur la prévention des exploitations illégales dans les zones de contact forêt-savane. Par ailleurs, il prévoit des actions d'enrichissement (reboisement et protection de la biodiversité, corollaire au développement local (mise en œuvre des PDC). Près de 400 000 Ha sont prévus entre 20 et 22 forêts communales, pour une durée de 4 ans, conditionnés par l'adoption de la convention du GEF prévue en 2013. Le problème est que le GEF ne couvre pas la totalité du programme (financement à l'ordre de 14 millions de dollars).

Par ailleurs, il y a le C2D MINFOF qui a prévu quelques actions pour les forêts communales (aménagement, reboisement MINFOF et MINEPDeD). Néanmoins, il faudra mobiliser les cofinancements du MINATD (contribution réelle des Communes pilotes et appui au financement du FEICOM et du PNDP). La FAO sera l'agent d'exécution de ce programme. Le cofinancement du FFEM sera également sollicité sur son guichet biodiversité, notamment sur sa composante création des

forêts communales en périphérie des parcs nationaux, où l'on pourrait envisager la création de 2 à 6 forêts communales.

En ce qui concerne la GIZ, l'on voudrait afficher dans ce programme, une partie des financements prévue et tout ce qui concerne l'appui de la GIZ à l'Extrême nord.

Nous avons prévu de répondre à un appel à projet du FFBC. Par ailleurs, nous avons prévus de rechercher des partenaires privés qui accepteraient de faire des compensations de carbone. Toutes ces activités présentées s'élèvent donc à 14 000 000 d'Euros.

A vrai dire, ce nouveau programme apparaît comme étant un second PAF2C, car il soulève encore la question de la création d'une antenne dans le grand nord (reboisement, etc.). Toutefois, pour y arriver il faudra renforcer les domaines de compétences des Chefs d'antenne CTFC pour assurer un dynamisme et une cohérence qui renforcerait davantage les capacités techniques des Chefs de Cellule de foresterie communale (CFC), car l'ensemble des tâches techniques devront être fait à leur niveau.

Par ailleurs, il faudra recruter un ingénieur des projets pour la préparation, le montage, le suivi et évaluation des futurs projets du CTFC, rédiger la fiche FFEM, etc. car le CTFC doit continuer à répondre à des appels à projet pour assurer sa pérennité. Il y aurait aussi un autre ingénieur qui serait chargé spécialement de tout ce qui est logistique, communication, internet, publications, etc. Ce dernier pourrait devenir le gérant de la SARL que l'on veut mettre en place.

M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : Tous les membres du Comité de pilotage recevront la dernière mouture de cet appel à projet.

M. Many Ludovic ETOUNDI ESSOMBA – CVUC : a exhorté le CTFC à créer une plateforme des partenaires de ce projet afin d'avoir les prévisions des 4 ans à venir pour assurer une meilleure traçabilité des cofinancements à mobiliser.

Recommandation 14 : Transmettre la dernière mouture du Projet FFEM 5 à tous les membres du Comité de pilotage.

Mme Kirsten HEGENER - GIZ-ProPSFE : a recommandé de pousser la réflexion sur la reconnaissance de l'ACFCAM comme étant une entité reconnue d'utilité publique. L'ACFCAM doit transmettre cette demande au MINATD, qui par la suite, la transmettra à la Présidence de la République.

Recommandation 15 : Lancer les demandes sur l'utilité publique de l'ACFCAM.

II- EXAMEN ET REVUE DU MANUEL DE PROCEDURES PAF2C :

M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : La mouture finale du manuel de procédures a été rédigée par le cabinet d'études coptés par la Coopération canadienne à travers son FGSC en collaboration avec le FFEM et la GIZ. Puis, il a été relu, validé par tous les membres du Comité et publié sur notre site web.

III- DIVERS :

Convention ACFCAM – MINFOF :

Mme Kirsten HEGENER - GIZ-ProPSFE : En ce qui concerne la mise en œuvre de la convention de collaboration entre le MINFOF et l'ACFCAM, y aurait-il eu des avancées particulières et quelles mesures proposons nous pour l'améliorer ?

Par ailleurs, nous souhaitons avoir plus de visibilité dans les PTA du MINFOF, notamment en ce qui concerne l'appui des partenaires. Le CTFC pourrait se positionner comme un partenaire potentiel pour la saisie des données.

Réponse : M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : Nous déploieront le fait qu'au niveau du MINFOF, certains fonctionnaires considèrent le CTFC comme un exploitant forestier et attendent leur présumé dû. Nous avons proposé une réunion de concertation avec le Directeur du MINFOF dans le cadre du rapprochement de certains Cadres dans les Communes en exploitation. Par ailleurs, nous allons transmettre notre planification au MINFOF afin qu'il soit pris en compte dans les PTA. Il est donc indispensable que le MINFOF nous appui davantage.

Recommandation 16 : L'ACFCAM doit renforcer sa collaboration avec le MINFOF dans l'élaboration des PTA (base de données).

 Statut des forêts communales :

Mme Caroline ONANINA - AFD : Est-ce que les forêts communales déjà classées ont déjà des titres fonciers ?

Réponse : M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : Aucune forêt communale ne détient un titre foncier à cause de l'incidence financière très importante dont est revêtu ce titre de propriété et les Communes ne disposent pas de ressources pour cela. Avec l'acte de classement, la Commune n'a plus besoin d'un titre foncier, car la forêt communale relève du domaine forestier permanent de l'Etat (domaine privé de la Commune). C'est un élément important sur lequel il faudra veiller dans le cadre du processus de révision de la loi forestière en cours. D'où la recommandation suivante :

Recommandation 17 : Le CTFC doit davantage participer aux réunions du comité de relecture de la Loi forestière en cours, notamment sur les aspects de statut des CPF, la collaboration entre le MINFOF et le MINATD dans la signature des contrats d'exploitation passés par les Communes, etc.

 Situation des activités de reboisement à l'Extrême-nord :

M. Many Ludovic ETOUNDI ESSOMBA – CVUC : Quelle est la situation des plantations forestières dans les forêts communales ?

Réponse : M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : Il y en a eu dans certaines Communes les problèmes de transhumance et de feu de brousse de transhumance (Cas de certaines communes de l'Extrême nord et des zones de savane humide. Il s'est posé le problème de sécurisation de ces plants. Il ya des Communes qui ont engagées des activités de plantation avec l'appui de l'ANAFOR, de la Délégation régionale du MINEPDeD et les cofinancements du MINFOF.

 Gouvernance locale :

M. Jacques PLAN - FNCOFOR : Le CIFOR a déjà réalisé son étude sur la gestion décentralisée des forêts dans les pays du Bassin du Congo. Cette étude sera restituée dans les prochains jours à Douala. Le CTFC va être l'agent d'exécution du GEF 5.

Par ailleurs, nous avons souhaité qu'une mission de coopération décentralisée soit faite entre les femmes élues du Cameroun et celles de France pour échanger sur leurs expériences. Malheureusement, ce projet a été suspendu pour le moment et reprendra fin 2012 et début 2013.

IV- CLOTURE DES TRAVAUX :

La parole a été donnée au représentant du président pour son mot de fin à l'occasion de la clôture des travaux de la réunion du neuvième Comité de pilotage du PAF2C. IL a dit toute sa gratitude à l'endroit des participants pour leur assiduité, leur ponctualité et surtout leur contribution pertinente tout au long des travaux tout en invitant les différents partenaires à plus de collaboration. De plus, les débats ont démontré à quel point le PAF2C se positionne davantage comme un acteur clé du processus de gestion durable et décentralisée des écosystèmes forestiers.

Au total, il ya encore du chemin à parcourir d'où l'importance de poursuivre les réflexions à intervalles réguliers pour asseoir une formation permanente qui s'inscrive dans la durée à l'attention de toutes les parties prenantes.

C'est alors que celui-ci Il a suggéré aux membres du Comité de pilotage de renforcer les activités de l'ACFCAM et la légalité de ses actions tout en souhaitant un bon retour à tous les participants avant de déclarer les travaux clos. /.

A 18 heures et 30 minutes, la séance est levée.

ANNEXE : Fiche de présence des participants.



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN
CENTRE TECHNIQUE DE LA FORET COMMUNALE
BP.15107 YAOUNDE CAMEROUN
Tel : 22 20 35 12
Email : ctfccameroun@yahoo.com
Site web : www.foretcommunale-cameroun.org



FICHE DE PRESENCE

REUNION DU 9eme COMITE DE PILOTAGE DU PAF2C

Vendredi le 03 février 2012

N°	Noms et Prénoms	Structure/Fonction	N° Téléphone	Email	Signature
1	MONGUI SOISSONPA Jeanine	Président Comité de Pilotage	77520015		
2	Hegener Kirsten	GIZ-PROPSFE Coordinatrice	75297566		
3	NKolo Martial	GIZ-PROPSFE Rep. Fila	99.99.08.65		
4	LEGRIX Mathieu	AFO. chargé de l'ins	22 22 00 15	legrixm@afet.fr	
5	GNANINA CAROLINE	AFO / chargée de projet	22 22 00 15	gnanina.c@afet.fr	
6	PLAN Jacques	FNCOFOR Actions Extérieures	72 94 92 31	j-plan@fncofor.fr	
7	ELOUADI ESSOMBA Mamy Ludovic	CVUC/ RCDR	96396784	ludovic.elouadi@cvuc.cm	



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN
CENTRE TECHNIQUE DE LA FORET COMMUNALE
BP.15107 YAOUNDE CAMEROUN
Tel : 22 20 35 12
Email : ctfccameroun@yahoo.com
Site web : www.foretcommunale-cameroun.org



8	Jean SCHINDLER	CTFC / GIZ	7633873		
9	Tchegha Bibiane	FEICOM	99 8 2 9 2 2 1		
10	Njong brendan	FEICOM	74 65 3 2 7 7	brendanbanye@yahoo.com	
11	Porha Armand	MINATD	7733 45 9 7	bill_arp@yahoo.fr	
12	KOUNG Roger	MINFOR / Représentant DF	75469969	koung_roger@yahoo.fr	
13	Ana Tugnia	CTFC / RAF	77482464	amirctfc@yahoo.fr	
14	CHTON Ange	MINFOR / RPF	77877163 99 20 93 99	anjotton@yahoo.fr	
15	Yvonne BELIGNE	CIRAD / MINFOR	96.44.25.94	yvonne.beligne@cirad.fr	
16	NGANE Suzanne	FEICOM	99 32 95 34	s-ngane@yahoo.fr	
17	KEMAJOU B.	CTFC	77757993	laudekeme@yahoo.fr	
18	NANKAM Appoline	CTFC	7756367	appoline.nankam@yahoo.fr	



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN
CENTRE TECHNIQUE DE LA FORET COMMUNALE
BP.15107 YAOUNDE CAMEROUN
Tel : 22 20 35 12
Email : ctfccameroun@yahoo.com
Site web : www.foretcommunale-cameroun.org



18	MAURICE HABTER CHARGÉ DIVERSES	REFCAM / SP CTFC / CM	99 15 10 64	mauricehabter@yahoo.fr	
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					

PROCES VERBAL (PV) DE LA NEUVIEME REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

Programme d'Appui à la gestion durable des Forêts Communales du Cameroun (PAF2C)

Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC)

Yaoundé, le 03 Février 2012



REPONSES AUX RECOMMANDATIONS GENERALES

Recommandation 1 : Veiller à l'actualisation des Conventions d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage des forêts communales en cours d'aménagement.

Les conventions ont été actualisées et d'autres suivent le processus au niveau des antennes du Programme.

Recommandation 2 : Le CTFC doit poursuivre ses réflexions sur la pérennité institutionnelle du CTFC et formuler des propositions détaillées et argumentées pour le prochain comité de pilotage (la faisabilité de constitution d'une SARL, les soumissions aux appels à projet, etc.).

Une étude de faisabilité a été réalisée par un cabinet avec le soutien financier de la GIZ. Les résultats de cette étude sont à votre disposition. Vous trouverez une synthèse de cette étude dans vos dossiers. Par ailleurs le CTFC prépare la tenue dans les prochains jours de l'atelier de préparation du document détaillé du projet GEF et collaborera avec les consultants du GEF pour finaliser le document avant le 2 Février 2012. Nous avons également répondu à de nombreux appels à projets et attendons le feed-back. Au cours de l'année 2012 l'ACFCAM a contribué de manière efficace au fonctionnement et à certaines activités du CTFC. Le même effort sera consenti en 2013. Toutefois le caractère transitoire de 2013 avec la fin des financements FFEM devrait amener les parties prenantes à augmenter leurs efforts au CTFC.

Recommandation 3 : Mener une réflexion sur l'accroissement du champ de compétence du CTFC.

Voir étude de faisabilité réalisée avec l'appui de la GIZ

Recommandation 4 : Compléter la liste de présence des participants du précédent Comité de pilotage.

La liste des participants a été complétée

Recommandation 5 : Reformuler les libellés en disant plutôt 'Appui du PAF2C' et non du CTFC.

Pour ce qui est du libellé nous parlons désormais d'appui du PAF2C et non du CTFC

Recommandation 6 : Adopter un organigramme unique du PAF2C.

Il existe un organigramme unique bien que des propositions aient été faites par le consultant GIZ. Ces propositions viennent conforter l'organigramme existant

Recommandation 7 : Mieux valoriser les activités de développement et de promotion des PFNL et Ligneux.

Le PAF2C a mené de nombreuses activités avec des résultats mesurables sur la valorisation des PFNL avec l'appui de l'UICN. Par ailleurs trois études de faisabilité pour les unités de transformation à Djoum ; Bélabo et Ndikiniméki sont en ce moment bouclées par le CPB avec qui nous avons fait une convention d'assistance. Les projets de clusters bois ont été suivis par le programme et des retombées s'annoncent intéressantes pour les communes forestières de la région de l'Est particulièrement.

Recommandation 8 : Faire figurer dans le rapport d'activités, le rapport d'études de la GIZ sur la contribution des revenus issus de la forêt dans le développement local des Communes.

Le rapport d'étude de la GIZ sur la contribution des revenus vit de la forêt au développement a été intégré au rapport d'activité précédent

Recommandation 9 : Inciter l'administration à mettre sur pied un texte conjoint réglementant les mécanismes de fonctionnement et de financement des CPF.

Un groupe de travail a été créé par le MINFOF et des propositions ont été faites et attendent la signature du Ministre.

Recommandation 10 : Améliorer la qualité de la forme des rapports d'activités en détaillant les présentations et en mentionnant les contributions des autres partenaires comme le PNDP et FEICOM.

Le rapport a été amélioré en intégrant les contributions du PNDP et du FEICOM

Recommandation 11 : Elaborer des planifications réalistes pour la consommation des crédits FFEM et GIZ.

Recommandation 12 : Faire le lobbying pour mieux planifier les financements FFEM et faire apparaître les coûts d'AT de la GIZ dans les tableaux financiers même à titre indicatif

Malgré le travail de concertation avec les Maires nous avons été confrontés aux difficultés dues à l'exécution des budgets communaux afin de mobiliser les cofinancements locaux. Nous avons saisi le FFEM pour une demande de prorogation de quelques mois en 2013 qui a été acceptée. Pour ce qui est des coûts d'AT de la GIZ nous sommes disposés à le publier s'ils sont portés à notre connaissance.

Recommandation 13 : Le CTFC doit se rapprocher des bailleurs de fonds (ACFCAM, GIZ, FFEM, etc.) pour finaliser la planification financière opérationnelle annuelle 2012.

Le CTFC a travaillé avec les partenaires pour finaliser la planification 2012.

Recommandation 14 : Transmettre la dernière mouture du Projet FFEM 5 à tous les membres du Comité de pilotage.

Les informations sur le projet FEM5 ont été transmises aux membres. Des rencontres de restitution de l'évolution de ce dossier ont eu lieu et les membres tenus au courant.

Recommandation 15 : Lancer les demandes sur l'utilité publique de l'ACFCAM.

Les dossiers ont été constitués et transmis

Recommandation 16 : L'ACFCAM doit renforcer sa collaboration avec le MINFOF dans l'élaboration des PTA (base de données).

L'ACFCAM a travers le "PAF2C collabore avec le MINFOF sur divers thèmes et sur la planification des activités 2012 et 2013

Recommandation 17 : Le CTFC doit davantage participer aux réunions du comité de relecture de la Loi forestière en cours, notamment sur les aspects de statut des CPF, la collaboration entre le MINFOF et le MINATD dans la signature des contrats d'exploitation passés par les Communes, etc.

Les propositions des Maires sur la révision de la loi forestière ont été transmises au MINFOF avec lettre de félicitation du Ministre des forêts sur la qualité de la contribution des communes. L'avant projet de texte a intégré plus de 70 % des préoccupations des Maires et pour celles qui n'ont pas été prises en compte nous travaillons avec le MINATD pour des arbitrages au niveau de la primature.